

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Compte rendu résumé de la septième séance du Comité II

8 juin 2007: 9 h 5 – 12 h 15

Président: C.S. Cheung (Chine)

Secrétariat: J. Barzdo
J. Sellar
J.C. Vásquez
M. Yeater

Rapporteurs: P. De Angelis
S. Ferriss
J. Grey
W. Jackson

Questions stratégiques

11. Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013

La Présidente du groupe de travail sur la Vision de la stratégie annonce que son groupe a étudié plusieurs amendements au projet de document CoP14 Doc. 11, ainsi que les Objectifs de développement pour le Millénaire, l'Objectif 2010 en matière de biodiversité de la Convention sur la diversité biologique, des questions d'ordre culturel et social, et le rôle de la société civile. Elle ajoute que son groupe poursuit son travail.

Questions administratives

7. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

Le Président du groupe de travail sur le budget indique que son groupe a consulté le chef de l'Unité d'appui scientifique du Secrétariat CITES, en particulier sur le coût des sessions des comités scientifiques et de la création de deux nouveaux postes scientifiques. Il s'est également entretenu avec le chef de l'Unité d'appui à la Convention, en particulier sur les coûts de la traduction. Il note également que certains sujets dont son groupe a débattu intéressent également le groupe de travail sur la Vision de la stratégie et il propose de travailler en liaison avec la Présidente de ce groupe.

Interprétation et application de la Convention

Respect de la Convention et lutte contre la fraude

24. Lois nationales d'application de la Convention (suite)

Le Comité reprend la discussion sur le document CoP14 Doc. 24, commencée à la sixième séance. Bon nombre de Parties expriment leur appréciation des efforts déployés par le Secrétariat.

Les pays suivants ont renforcé leur législation nationale : Albanie, Bahamas, Equateur, Erythrée, Fidji, Inde, Koweït, Libéria, Madagascar, Maurice, Népal, Palaos, République bolivarienne du Venezuela, Suriname et Trinité-et-Tobago. Le Libéria précise que son gouvernement a réformé sa politique, et appelle les Parties à supprimer la recommandation en vigueur visant à suspendre le commerce.

Passant aux projets de décisions contenus dans l'annexe 1 du document, l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, se félicite de ce que le projet de renforcement des capacités soit assorti de dates butoirs strictes. La République-Unie de Tanzanie, les Etats-Unis et TRAFFIC appuient également la date butoir de la 58^e session du Comité permanent proposée par le Secrétariat.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, note que les informations fournies aux points 32 à 34 du document concernant une approche suggérée pour l'avenir et la mise à disposition d'une assistance technique devraient être approfondies. Le Sénégal ne partage pas ce point de vue. *David Shepherd Wildlife Foundation* met l'accent sur la réussite du projet CITES sur les législations nationales. Madagascar demande des éclaircissements sur ce qu'est la catégorie 1, faisant remarquer que la Thaïlande est classée dans cette catégorie alors que les contrôles effectués dans ce pays ne sont pas adéquats. Les Etats-Unis, appuyés par le Koweït, recommandent que la date d'adhésion ou de ratification par les Parties à la Convention soit incluse dans le tableau figurant à l'annexe 2.

Le Libéria, la République-Unie de Tanzanie et le Sénégal appuient les projets de décisions figurant à l'annexe 1 du document CoP14 Doc. 24.

Concernant le projet de décision à l'adresse des Parties, l'Australie, appuyée par l'Albanie, le Chili, les Etats-Unis, le Guyana, le Koweït, le Pérou, ainsi que *David Shepherd Wildlife Foundation* et TRAFFIC, signalent que le temps imparti pourrait poser des problèmes aux Parties ayant adhéré récemment à la CITES, et suggèrent d'amender comme suit le projet de décision: "... tout Partie ou territoire dépendant ayant signé la Convention depuis au moins cinq ans, ...". La République bolivarienne du Venezuela, appuyée par le Chili, le Brésil et le Pérou, suggère de supprimer de ce projet de décision la référence à une législation inadéquate. Les Etats-Unis y sont opposés. Le Secrétariat suggère le texte suivant: "... ayant une législation ~~inadéquate (de~~ dans la catégorie 2 ou 3) devrait ...". Ces amendements sont acceptés et le projet de décision à l'adresse des Parties est accepté par consensus tel qu'amendé.

Concernant le projet de décision à l'adresse du Comité permanent, l'Argentine exprime son désaccord concernant la référence aux mesures à prendre pour faire respecter les décisions. Elle souligne que la Convention ne contient pas de dispositions sur la prise de sanctions et qu'il appartient aux Parties d'appliquer la Convention et de lutter contre la fraude, et qu'elles ne devraient donc pas être sanctionnées. L'Argentine propose de remplacer "les mesures appropriées pour faire respecter ces décisions" par des mesures pour faciliter le respect de ces décisions. Elle est appuyée par l'Albanie, le Brésil, le Chili, l'Equateur, le Guyana, le Pérou et le Suriname, mais les Etats-Unis et *David Shepherd Wildlife Foundation* sont opposés à ce changement. Le Comité met aux voix la proposition d'amender ce texte. Elle est rejetée par 35 voix pour, 43 contre et 3 abstentions (vote 1). Le libellé original du projet de décision à l'adresse du Comité permanent est mis aux voix (vote 2) et accepté par 51 pour, 23 contre et 7 abstentions.

Concernant le projet de décision à l'adresse du Secrétariat, l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, propose la suppression du paragraphe c) ii), estimant que la formation des autorités CITES ne relève pas de compétence du Secrétariat. Les Fidji appuient le maintien de ce texte, soulignant l'importance de la formation à la CITES, en particulier celle des petits Etats insulaires en développement. Le Népal appuie lui aussi le maintien du texte. L'amendement proposé est mis aux voix. La proposition de supprimer ce texte est rejetée par 42 voix pour, 38 contre et 3 abstentions (vote 3).

Les Bahamas proposent d'ajouter le texte suivant au paragraphe c) iii): en envisageant également d'assister les Parties, sur demande, pour aider leurs agences chargées de faire appliquer la Convention à informer leur gouvernement de la nécessité de promulguer des lois nationales adéquates. Cet amendement est accepté par consensus.

Au paragraphe d), le Brésil, appuyé par le Chili et le Suriname, propose de supprimer "d'orientation" et "de l'origine et". L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, est opposée à ces suppressions. Cette proposition est mise aux voix et rejetée par 28 voix pour, 50 contre et 6 abstentions (vote 4).

Au paragraphe e), l'Argentine propose de supprimer "et, s'il y a lieu, recommandera l'adoption de mesures appropriées pour faire respecter la Convention, y compris la suspension du commerce". Cette proposition est mise aux voix et rejetée par 34 voix pour, 52 contre et 3 abstentions (vote 5).

Le projet de décision à l'adresse du Secrétariat est accepté tel qu'amendé.

25. Lutte contre la fraude

Le Secrétariat présente le document CoP14 Doc. 25. Se référant au point 6, il indique que le nombre de Parties ayant donné des indications permettant de contacter les autorités chargées de la lutte contre la fraude est passé de 59 à 64. Se référant au point 27, le Secrétariat annonce qu'il a retiré sa proposition d'amender la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP13) car Interpol a nommé un cadre seulement à titre temporaire, la nomination d'un cadre pouvant être à nouveau recommandée à la CoP15. Le Secrétariat annonce plusieurs publications futures: une sur les livraisons surveillées, un livre sur la police scientifique et la criminalité en matière d'espèces sauvages; un article dans une revue internationale à l'adresse de la police, et un CD-ROM interactif sur la lutte contre la fraude. Le Secrétariat ajoute que si le Comité II adopte les deux projets de décisions demandant au groupe CITES de spécialistes de la lutte contre la fraude de se réunir à nouveau, figurant dans des documents distincts, il se chargera de regrouper ces documents.

Le Nigéria, tout en notant que le point 4 du document est exact, annonce que le projet de législation CITES est en cours d'examen par son assemblée nationale et qu'il a créé un organisme chargé de faire respecter les lois en faveur de l'environnement.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, le Brésil, le Cameroun, les Etats-Unis, l'Inde, l'Indonésie, Israël, le Nigéria et le Zimbabwe, approuvent généralement le document CoP14 Doc. 25.

L'Inde indique les mesures qu'elle a prises récemment pour améliorer la lutte contre le commerce illicite de spécimens d'espèces sauvages. Israël signale qu'il est possible de contacter son pays pour recevoir un dossier d'instructions sur le fonctionnement de l'écomessage. L'Indonésie se réfère à la nouvelle résolution sur la coopération internationale en matière de lutte contre le trafic international illicite de produits forestiers et la prévention de ce trafic, récemment adoptée par le Conseil économique et social des Nations Unies et *Wildlife Law Enforcement*, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE-WEN). Dans ce contexte, elle propose que la Conférence étudie les possibilités de synergies entre la CITES et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Les Etats-Unis recommandent, par souci d'économie, une mise en corrélation plus étroite des questions de lutte contre la fraude soumises aux Parties. La Malaisie appuie le projet de décision à l'adresse du Secrétariat mais souligne qu'il importe d'assurer le financement de la réunion du groupe de spécialistes. Le Brésil suggère d'insérer sous réserve d'un financement externe après "convoque", à la première ligne du projet de décision à l'adresse du Secrétariat, et de supprimer la deuxième phrase. Concernant le projet de décision à l'adresse du Comité permanent, le Brésil estime que les Parties devraient avoir la possibilité d'approuver les recommandations pertinentes faites par le groupe CITES de spécialistes de la lutte contre la fraude avant que le Comité permanent n'envisage de les approuver. L'Argentine, la Chine et la Malaisie appuient les projets de décisions tels qu'amendés par le Brésil.

En réponse à la proposition de l'Indonésie, le Secrétariat précise que le Secrétariat CITES et l'Office des Nations Unies sur la drogue et le crime entretiennent déjà de bonnes relations de travail. L'Indonésie retire donc sa proposition. En réponse à la proposition du Brésil concernant le projet de décision à l'adresse du Comité permanent, le Secrétariat fait observer que l'acceptation de l'amendement proposé pourrait beaucoup retarder la mise en œuvre des recommandations du groupe de spécialistes de la lutte contre la fraude. Le Brésil retire sa proposition mais propose de remplacer "ou" par et à la fin du paragraphe a).

Wildlife Conservation Nepal, s'exprimant aussi au nom de *International Tiger Coalition*, demande instamment que le groupe de spécialistes de la lutte contre la fraude mette l'accent sur le tigre et sur l'aide aux Etats de l'aire de répartition pour créer des unités anticriminalité. TRAFFIC appuie la coopération entre les institutions, notant des initiatives telles que l'ANASE-WEN, *Coalition Against Wildlife Trafficking* et EU-TWIX. TRAFFIC met aussi l'accent sur les avantages des partenariats entre les pays producteurs et les pays consommateurs. *David Shepherd Wildlife Foundation*, s'exprimant également au nom d'IFAW, appuie l'intervention de TRAFFIC et exhorte les Parties à donner au Secrétariat les moyens de traiter les questions de lutte contre la fraude.

Le document CoP14 Doc. 25 est accepté avec les amendements du Brésil aux projets de décisions.

26. Respect de la Convention et lutte contre la fraude

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, souligne l'importance d'une lutte efficace contre la fraude. Elle passe la parole au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui donne des informations complémentaires au sujet du document CoP14 Doc. 26 (Rev. 1). Le Royaume-Uni met l'accent sur l'importance que les pays producteurs et les pays consommateurs unissent leurs efforts pour lutter contre la fraude; il souligne que les plans de mise en œuvre constituent un outil précieux et que les peines sanctionnant les infractions à l'encontre des espèces sauvages devraient être proportionnées à leur gravité. Pour améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude, il recommande que les organes de gestion mettent en place des comités interagences, que les organisations non gouvernementales y soient impliquées, s'il y a lieu, et qu'un rang de priorité plus élevé soit attribué à la lutte contre la fraude. Il se déclare favorable à la convocation ponctuelle du groupe de spécialistes de la lutte contre la fraude afin que celui-ci évalue les progrès accomplis dans la lutte contre la fraude, examine le bien-fondé des plans régionaux et fasse rapport sur ses conclusions à la CoP15.

Le Royaume-Uni propose deux amendements au projet de résolution joints en tant qu'annexe 1 au document: à l'avant-dernier paragraphe de préambule commençant par RECONNAISSANT, ajouter coercitives après "mesures" et, dans le dernier paragraphe de préambule, remplacer "compromettre le commerce légal et menacer le développement durable" par compromettre et menacer le commerce légal et durable. La Chine et le Japon sont opposés aux recommandations telles que formulées par le Royaume-Uni, tandis que les Etats-Unis y sont favorables.

Se référant à la partie du projet de résolution intitulée *Concernant l'application de la Convention, les contrôles et la coopération*, au point b) de la recommandation, le Mexique, appuyé par le Brésil, propose la suppression de "et aux Parties où les sanctions imposées sont nettement plus légères que celles prévues par la loi". La Malaisie, ainsi que l'Argentine, le Brésil et le Japon, soulignent qu'il importe que l'établissement des plans d'action régionaux soit une démarche volontaire. L'Argentine ajoute que ces plans devraient être adoptés s'ils sont jugés appropriés, et au moment opportun; elle se déclare opposée aux références à des mécanismes spécifiques de coopération interagences. Le Brésil demande comment les réunions du groupe de spécialistes seront financées.

La Malaisie est opposée aux projets de décisions proposés par le Secrétariat dans ses commentaires figurant aux pages 2 et 3 du document, alors que la Chine et le Japon y sont favorables. Le Brésil propose de supprimer "s'il y a lieu" au paragraphe b) du projet de décision à l'adresse du Secrétariat.

Le Mexique fait observer qu'il y a eu un échange d'informations insuffisant entre les agences d'exécution. La Malaisie fait état du renforcement de son activité de lutte contre la fraude, en particulier au niveau de la coopération régionale et interrégionale.

Le Président demande aux Parties qui souhaitent proposer des amendements de se réunir avec le Royaume-Uni afin qu'il puisse faire rapport à une séance ultérieure.

Le Président lève la séance à 12 h 15.

**Résultats des votes sur le point 24 de l'ordre du jour
(Lois nationales d'application de la Convention)**

Vote 1: Remplacement de "les mesures appropriées pour faire respecter ces décisions" par "des mesures pour faciliter le respect de ces décisions", dans le projet de décision à l'adresse du Comité permanent

Vote 2: Acceptation du texte original du projet de décision à l'adresse du Comité permanent

Vote 3: Suppression du paragraphe c) ii) du projet de décision à l'adresse du Secrétariat

Vote 4: Suppression de "d'orientation" et de "de l'origine et" dans le paragraphe d) du projet de décision à l'adresse du Secrétariat

Vote 5: Suppression de "et, s'il y a lieu, recommandera l'adoption de mesures appropriées pour faire respecter la Convention, y compris la suspension du commerce" au paragraphe e) du projet de décision à l'adresse du Secrétariat

Clé: 0 = n'a pas voté, 1 = oui, 2 = non, 3 = abstention

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3	Vote 4	Vote 5
Afghanistan AF	0	0	0	0	0
Albania AL	0	0	0	0	0
Algeria DZ	0	0	0	0	0
Antigua and Barbuda AG	1	3	2	1	1
Argentina AR	1	2	1	1	1
Australia AU	2	1	2	2	2
Austria AT	2	1	1	2	2
Azerbaijan AZ	0	0	0	0	0
Bahamas BS	1	1	2	0	2
Bangladesh BD	0	0	0	0	0
Barbados BB	0	0	0	0	0
Belarus BY	0	0	0	0	0
Belgium BE	2	1	1	2	2
Belize BZ	0	0	0	0	0
Benin BJ	0	0	0	0	0
Bhutan BT	0	0	0	0	0
Bolivia BO	0	0	0	0	0
Botswana BW	1	1	2	1	2
Brazil BR	1	2	2	1	1
Brunei Darussalam BN	0	0	0	0	0
Bulgaria BG	1	3	1	2	2
Burkina Faso BF	3	3	3	1	3
Burundi BI	3	1	1	2	1
Cambodia KH	2	1	2	2	1
Cameroon CM	0	1	0	0	2
Canada CA	2	1	2	2	2
Cape Verde CV	0	0	0	0	0
Central African Republic CF	0	0	0	0	0
Chad TD	0	0	0	0	0

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3	Vote 4	Vote 5
Chile CL	1	2	1	1	1
China CN	1	2	1	1	1
Colombia CO	1	2	2	1	1
Comoros KM	0	0	0	0	0
Congo CG	0	0	0	0	0
Costa Rica CR	1	1	1	2	2
Côte d'Ivoire CI	1	2	1	2	1
Croatia HR	2	1	1	2	2
Cuba CU	0	0	0	0	0
Cyprus CY	0	0	0	0	0
Czech Republic CZ	2	1	1	2	2
Democratic Republic of the Congo CD	0	0	0	0	0
Denmark DK	2	1	1	2	2
Djibouti DJ	0	0	0	0	0
Dominica DM	0	0	0	0	0
Dominican Republic DO	0	0	0	0	0
Ecuador EC	1	2	2	1	1
Egypt EG	0	0	0	0	0
El Salvador SV	0	0	0	0	0
Equatorial Guinea GQ	0	0	0	0	0
Eritrea ER	1	1	1	1	2
Estonia EE	2	1	1	2	2
Ethiopia ET	0	0	0	0	0
Fiji FJ	2	1	2	2	2
Finland FI	2	1	1	2	2
France FR	2	1	1	2	2
Gabon GA	0	0	0	0	0
Gambia GM	0	0	0	0	0
Georgia GE	0	0	0	0	2
Germany DE	2	1	1	2	2
Ghana GH	0	0	0	0	0
Greece GR	2	1	1	2	2
Grenada GD	1	0	2	2	1
Guatemala GT	0	0	0	0	0
Guinea GN	0	0	0	0	0
Guinea-Bissau GW	0	0	0	0	0
Guyana GY	1	2	2	3	1
Honduras HN	1	2	2	2	1
Hungary HU	2	1	1	2	2
Iceland IS	0	0	0	0	0
India IN	2	1	1	2	1
Indonesia ID	2	3	2	1	1
Iran (Islamic Republic of) IR	0	0	0	0	0
Ireland IE	2	1	1	2	2
Israel IL	2	1	1	1	2
Italy IT	2	1	1	2	2
Jamaica JM	1	2	2	3	1

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3	Vote 4	Vote 5
Japan JP	1	2	1	2	1
Jordan JO	1	2	1	1	1
Kazakhstan KZ	0	0	0	0	0
Kenya KE	2	1	2	2	2
Kuwait KW	0	0	0	0	0
Lao People's Democratic Republic LA	2	1	2	2	2
Latvia LV	2	1	1	2	2
Lesotho LS	0	0	0	0	0
Liberia LR	0	0	0	0	0
Libyan Arab Jamahiriya LY	0	0	0	0	0
Liechtenstein LI	0	0	0	0	0
Lithuania LT	0	0	1	2	2
Luxembourg LU	0	0	1	2	2
Madagascar MG	2	1	2	2	2
Malawi MW	0	0	0	0	0
Malaysia MY	1	3	2	1	1
Mali ML	0	0	0	0	0
Malta MT	0	1	1	2	2
Mauritania MR	0	0	0	0	0
Mauritius MU	1	1	2	1	1
Mexico MX	2	1	2	2	2
Monaco MC	0	0	0	0	0
Mongolia MN	0	0	0	0	0
Montenegro ME	0	0	0	0	0
Morocco MA	0	0	0	0	0
Mozambique MZ	1	2	2	1	1
Myanmar MM	0	0	0	0	0
Namibia NA	1	2	2	1	1
Nepal NP	1	0	2	2	1
Netherlands NL	2	1	1	2	2
New Zealand NZ	2	1	2	2	2
Nicaragua NI	0	0	0	0	0
Niger NE	0	0	0	0	0
Nigeria NG	0	0	0	0	0
Norway NO	3	3	3	3	3
Pakistan PK	0	0	0	0	0
Palau PW	1	3	0	3	3
Panama PA	0	0	0	0	0
Papua New Guinea PG	0	0	0	0	0
Paraguay PY	0	0	0	0	0
Peru PE	0	0	0	0	0
Philippines PH	0	0	0	0	0
Poland PL	0	0	0	0	0
Portugal PT	2	1	1	2	2
Qatar QA	2	1	3	2	1
Republic of Korea KR	0	2	1	1	1
Republic of Moldova MD	0	0	0	0	2

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3	Vote 4	Vote 5
Romania RO	2	1	1	2	2
Russian Federation RU	2	2	2	1	2
Rwanda RW	0	0	0	0	0
Saint Kitts and Nevis KN	1	2	2	3	1
Saint Lucia LC	0	0	0	0	1
Saint Vincent and the Grenadines VC	0	0	0	0	0
Samoa WS	0	0	0	0	0
San Marino SM	0	0	0	0	0
Sao Tome and Principe ST	0	0	0	0	0
Saudi Arabia SA	0	0	0	0	0
Senegal SN	0	0	0	0	0
Serbia RS	0	0	0	0	0
Seychelles SC	0	0	0	0	0
Sierra Leone SL	0	0	0	0	0
Singapore SG	1	2	2	2	1
Slovakia SK	2	1	1	2	2
Slovenia SI	2	1	1	2	2
Solomon Islands SB	0	0	0	0	0
Somalia SO	0	0	0	0	0
South Africa ZA	1	2	2	1	2
Spain ES	2	1	1	2	2
Sri Lanka LK	0	0	0	0	0
Sudan SD	0	0	0	0	0
Suriname SR	1	2	0	1	2
Swaziland SZ	2	1	2	1	1
Sweden SE	2	1	1	2	2
Switzerland CH	2	1	2	2	2
Syrian Arab Republic SY	0	0	0	0	0
Thailand TH	1	2	1	2	2
The former Yugoslav Republic of Macedonia MK	0	0	0	0	0
Togo TG	1	1	2	2	1
Trinidad and Tobago TT	2	1	2	1	2
Tunisia TN	0	0	0	0	0
Turkey TR	2	1	1	2	2
Uganda UG	1	0	2	2	1
Ukraine UA	0	0	0	0	0
United Arab Emirates AE	0	0	0	0	0
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland GB	2	1	1	2	2
United Republic of Tanzania TZ	2	1	2	1	2
United States of America US	2	1	2	1	2
Uruguay UY	1	2	1	1	1
Uzbekistan UZ	0	0	0	0	0
Vanuatu VU	0	0	0	0	0
Venezuela (Bolivarian Republic of) VE	1	2	2	1	1
Viet Nam VN	1	1	1	1	1
Yemen YE	0	0	0	0	0
Zambia ZM	0	0	0	0	0

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3	Vote 4	Vote 5
Zimbabwe ZW	2	1	2	3	2